



AMBASSADE DE SUISSE
EN ESPAGNE

MADRID, le 13 janvier 1967.
Zurbano, 25, Tel. 2.24.23.54

361.0 - ES/af

Confidentielle!

Division des organisa^{tions} interna-
tionales du
Département politique fédéral

B e r n e					a/a
Date	17.7				
Visa					
EPD		17. Jan. 1966			
Ref. 0.841. Ro. E. 6					

Monsieur le Ministre,

Me référant à la lettre du 25 juillet par laquelle je vous ai annoncé l'espoir des autorités espagnoles de nouer avec la Roumanie des relations dépassant un cadre purement commercial ainsi qu'à mes communications de ces jours au Département au sujet de la création de représentations consulaires-commerciales entre les deux pays, je vous prie de me faire part de vos instructions concernant la remise probable et prochaine, au futur consulat de Roumanie à Madrid, des archives roumaines gérées par cette ambassade.

Les prescriptions du Département (790/6) précisent en effet les conditions dans lesquelles doit s'effectuer la remise d'intérêts étrangers aux agents qualifiés de l'état représenté mais n'indiquent point celles qui doivent être réunies pour que ce transfert puisse avoir lieu. C'est peut-être dû au fait que la requête roumaine doit être adressée à Berne et qu'alors seulement, conformément à une communication de votre part, une telle remise peut avoir lieu.

Comme je vous l'écris par ailleurs le ministère des affaires étrangères espagnol estime qu'il n'a plus à être consulté en cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chargé d'affaires de Suisse a.i.

Copie est adressée à la Division des
Affaires Politiques du D.P.F., Berne.

21. *[Signature]*

